Dimensionnement des disques de rupture et des soupapes-rejets monophasiques



DURÉE : 2 JOURS (14H)
TYPE : FORMATION PRÉSENTIELLE
FORMATION INTER : 24-25 NOVEMBRE 2027 -LYON
PRIX INTER : 2200 € HT
FORMATION INTRA-ENTREPRISE : NOUS CONTACTER
PRÉ REQUIS : AUCUN

OBJECTIFS

- Identifier et décrire les scénarios de surpression dans les enceintes et les canalisations
- Identifier la nature monophasique ou diphasique du rejet
- Disposer des règles de bonnes pratiques de dimensionnement d'organes de surpression (soupapes, disques de rupture) pour la protection des tuyauteries, des réservoirs sous pression et des bacs atmosphériques
- Etablir un cahier des charges pour les soupapes et disques de rupture, et porter un avis critique sur des notes de dimensionnement existantes

PUBLIC CONCERNÉ

> Fonctions HSE
> Ingénieur Procédés
> Maintenance / Instrumentation / Electricité
> Administration – DREAL
> Assurance

PROGRAMME

Introduction, terminologie, aspects réglementaires

Technologie, installation et entretien des organes de protection

- Les soupapes
- Les disques de rupture

Sélection des scénarios majorant plausibles

- Causes possibles de surpression (exercices)
- Sélection du cas majorant (exercice)

Procédures de dimensionnement des soupapes et disques de rupture

- Pour rejets monophasiques non réactifs

Exercices:

- Cas feu sur cuves haute et basse pression,
- Rupture d'un détendeur, sur-remplissage,
- Expansion thermique et respiration d'un bac atmosphérique
- Pertes de charge en amont et en aval d'une PSV

Conclusion – questions/ réponses

Formation basée sur les référentiels API 520 et API 2000 et les normes EN ISO 4126

Méthode mobilisée	Présentation multimédia, exemples concrets de mise en application des principes
Moyens d'encadrement	Spécialiste réalisant des missions d'assistance et de conseil dans le domaine de la sécurité des procédés
Documents stagiaires	Documents présentés lors de la formation
Modalités d'évaluation	Conditions : évaluation à chaud des stagiaires concernant l'atteinte des objectifs. Documents sanctionnant la réussite : attestation de fin de formation (stagiaire) / Attestation de présence émargée